

## ASSURANCE RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

## Responsabilité professionnelle

**Assurance responsabilité professionnelle (PLI)** vous protège contre la responsabilité ou les allégations de responsabilité pour les blessures ou dommages résultant d'un acte de négligence, d'une erreur, d'une omission ou d'une faute professionnelle qui est survenu de votre capacité professionnelle en tant que Orthophoniste, Audiologiste ou aide en sante de communication. Votre police répond également si une plainte est déposée contre vous auprès de votre ordre (collège). Type de police : sur base de réclamation.

## Options de couverture

	Régime 1	Régime 2	Régime 3 – Nouveau gradue
Limites	5 000 000\$ par réclamation 6 000 000\$ par année	7 000 000\$ par réclamation 8 000 000\$ par année	5 000 000\$ par réclamation 6 000 000\$ par année
Cout Annuel	53\$	135\$	Aucun

**Remarque :** Régime 3: Nouveau gradué est *disponible uniquement pour les nouveaux diplômés au cours de leur première année d'achat de couverture*

## Détails de couverture:

Dépenses juridiques disciplinaires	150 000\$ par réclamation/ agrégat
Remboursement des défenses criminelles	125 000\$ par réclamation/ agrégat
Fonds de thérapie et de conseil en cas d'agression sexuelle	25 000\$ limite agrégat
Perte de revenu	750\$/jour
Assurance de période prolongée	7 ans automatiquement compris

*Ce pamphlet est un résumé de la couverture et est à titre informative seulement. Les conditions générales complètes de la police, y compris toutes les exclusions et limitations, sont décrites dans le libelle de la police.*

## Definitions de couverture

## Penses pour les frais juridiques disciplinaires

Couverture associés à une audience disciplinaire devant un organisme ou une agence de réglementation. Dans l'éventualité d'une plainte ou d'une enquête, les membres jouissent d'une représentation juridique supérieure et d'une protection en matière de défense. Des exemples possibles sont des plaintes concernant des allégations de faute, d'incompétence ou d'incapacité professionnelle.

## Remboursement des défenses criminelles

La couverture remboursera aux membres assures les frais de défense associés à une affaire déposée en vertu du code criminel si le service professionnel a été rendu au Canada et que le membre est déclaré "non coupable" de l'accusation criminelle.

## Fonds de thérapie et de conseil en cas d'agression sexuelle

Tous les options prévoient un montant maximum de 25 000 \$ en vue de la réhabilitation et du traitement d'une personne, en tant que client, a subi d'abus par la suite de la pratique d'orthophoniste ou d'audiologiste d'un membre assuré.

## Comment faire une demande

Veillez communiquer avec BMS ou allez à la page [www.sac.bmsgroup.com](http://www.sac.bmsgroup.com) pour acheter une couverture.

L'assurance est offerte à tous les membres d'Orthophonie et Audiologie Canada.

Les membres peuvent acheter une couverture d'assurance en tout temps. Cependant, le 1<sup>er</sup> juillet est la date où la police est renouvelée chaque année.

## BMS Canada Services de Risques Ltée (BMS Group)

825 voie Exhibition Way, bureau 209  
Ottawa, ON K1S 5J3

Sans frais: 1-844-517-1371

Courriel: [sac.insurance@bmsgroup.com](mailto:sac.insurance@bmsgroup.com)

Web: [www.sac.bmsgroup.com](http://www.sac.bmsgroup.com)